Nations Unies S/PV.6555



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6555e séance

Mercredi 15 juin 2011, à 11 heures
New York

Président :	M. Toungui	(Gabon)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Nkoana-Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Dunlop
	Chine	M. Zhai Jun
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

11-37192 (F)





La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Hamady Ould Hamady, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de Mauritanie, qui va faire une déclaration au nom de la délégation ministérielle en visite du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye.

Je tiens à souhaiter très chaleureusement la bienvenue aux ministres et aux autres participants de marque présents à la séance d'aujourd'hui. Leur présence témoigne de l'importance de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ould Hamady.

M. Ould Hamady : Je voudrais d'emblée m'acquitter de l'agréable devoir de remercier le Président et les membres du Conseil de sécurité d'avoir bien voulu inscrire à leur ordre du jour cette interaction entre le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye et le Conseil. La présente rencontre marque en effet un jalon supplémentaire dans le partenariat novateur et orienté vers l'action que nous nous employons, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte, à bâtir entre l'Union africaine et les Nations Unies, pour pouvoir répondre avec l'efficacité et la flexibilité requises au défi de la paix et de la sécurité en Afrique. Mes collègues, les membres de la délégation ministérielle de l'Union africaine, et moi-même nous réjouissons de cette interaction, qui est à la fois appropriée et opportune.

Comme vous le savez, cette réunion procède de la requête contenue dans la décision sur le règlement pacifique de la crise libyenne, adoptée par la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba le 25 mai dernier. Il s'agit là assurément d'une occasion unique pour notre Comité d'informer le Conseil de sécurité de l'action qui est celle de l'Union africaine depuis l'éclatement de la crise libyenne, de lui faire part de nos préoccupations et inquiétudes, ainsi que de convenir avec lui des voies et moyens de nature à accélérer la recherche d'une paix durable en Libye. Cette interaction participe au demeurant de la mise en œuvre du mandat du Comité ad hoc de haut niveau consistant à œuvrer à la coordination des efforts et à solliciter l'appui des différents partenaires pour le règlement rapide de cette crise.

La présente réunion avec le Conseil se tient à un moment critique de l'évolution de la situation en Libye. Le conflit qui déchire ce pays depuis février 2011 entre dans son quatrième mois, alors que l'opération militaire conduite par la coalition, puis par l'OTAN, dans le contexte de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité dure depuis près de trois mois et vient d'être renouvelée pour une période identique.

Sur le terrain, nous observons une situation humanitaire particulièrement préoccupante, ainsi que l'a souligné à juste titre la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Mme Valerie Amos, ici même devant le Conseil, le 9 mai dernier, puis à Genève, le 19 du même mois. Au moment où nous nous retrouvons ici pour débattre de la situation en Libye, nous nous devons d'avoir fortement présentes à l'esprit les souffrances indicibles infligées aux populations civiles libyennes, pour la protection desquelles la résolution 1973 (2011) a été adoptée, mais également le sort des travailleurs migrants africains et autres cherchant désespérément à fuir la Libye, avec les centaines, si ce n'est les milliers de morts déjà enregistrés en mer.

La prolongation des opérations militaires en Libye pose chaque jour de nouveaux défis, tant en ce qui concerne les chances d'une transition démocratique réussie en Libye que la sécurité et la stabilité des pays de la sous-région. Cette situation interpelle profondément aussi bien l'ONU que l'Union africaine, dans la mission première des deux organisations s'agissant de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Elle met encore une fois en relief l'impératif tant moral que politique de la recherche d'une solution rapide pour abréger les souffrances de la population civile, créer les conditions d'un retour durable à la paix en Libye et éviter à la région de nouvelles épreuves qui risquent de la plonger dans l'instabilité, avec toutes les conséquences qui en résulteraient.

L'Union africaine est particulièrement préoccupée par la tournure actuelle des événements.

Notre inquiétude est d'autant plus grande que la crise libyenne a des dimensions régionales évidentes et que les pays voisins de la Libye, en Afrique du Nord et dans la bande sahélo-saharienne, sont ceux qui subissent le plus l'impact négatif de la situation actuelle et qui paieront le plus lourd tribut à la poursuite et à l'aggravation du conflit.

Des dizaines de milliers de travailleurs migrants africains ont dû retourner dans leurs pays d'origine, sans perspective véritable de réinsertion socioéconomique, eu égard aux contraintes de toutes sortes auxquelles nos pays sont confrontés. Il est évident que le fardeau ainsi imposé à nombre de nos États induira forcément des tensions sociales susceptibles de dégénérer en crise politique. Les informations crédibles faisant état de la prolifération d'armes provenant de dépôts libyens ne peuvent que renforcer notre inquiétude, d'autant plus que certains des pays de la région sont actuellement confrontés à des rébellions latentes ou émergentes, qui s'ajoutent au fléau du terrorisme.

Nous sommes convaincus qu'en dernière instance, seule une solution politique permettra de répondre aux aspirations légitimes du peuple libyen et de promouvoir durablement la paix dans ce pays. C'est cette conviction qui informe la démarche qui est la nôtre depuis le 10 mars 2011, lorsque le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, réuni au niveau des chefs d'État, a articulé une feuille de route pour le règlement de la crise libyenne. Auparavant, et eu égard aux développements intervenus en Libye après les premiers soulèvements populaires, le Conseil de paix et de sécurité avait fermement condamné l'utilisation indiscriminée et excessive de la force et d'armes contre des manifestants paisibles, en violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, lancé un appel aux autorités libyennes pour qu'elles assurent la protection et la sécurité de leurs populations, et souligné la légitimité des aspirations du peuple libyen à la démocratie, à la réforme politique et à la justice.

Les principaux éléments de la feuille de route de l'Union africaine sont certes maintenant bien connus. Il n'en reste pas moins utile de les rappeler, tant il est vrai que des incompréhensions ont pu, çà et là, surgir sur les objectifs poursuivis et les véritables intentions de notre organisation continentale. Ces éléments se présentent ainsi : cessation immédiate de toutes les hostilités; coopération des autorités libyennes concernées pour faciliter l'acheminement diligent de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin; protection des ressortissants étrangers, y compris les travailleurs migrants africains vivant en Libye; adoption et mise en œuvre des réformes politiques nécessaires à l'élimination des causes de la crise actuelle.

Clairement, rien dans cette feuille de route ne saurait légitimement être interprété comme relevant d'une logique de soutien à une partie donnée. Tout au contraire, il s'agit de donner aux Libyens l'opportunité de choisir librement leurs dirigeants et de se doter d'un système politique répondant à leurs aspirations et correspondant aux instruments pertinents de l'Union africaine dans une entreprise salutaire de renouveau et de transformation démocratique consensuellement conçue et conduite par toutes les sensibilités libyennes.

Depuis son établissement, le Comité ad hoc de haut niveau s'est employé à faciliter la recherche d'une solution politique. L'action entreprise inclut notamment la tenue de plusieurs réunions, tant au niveau des chefs d'État des pays membres du Comité et du Président de la Commission, qu'à celui des ministres et du Commissaire à la paix et à la sécurité; une visite en Libye, les 10 et 11 avril 2011, à l'occasion de laquelle le Comité a rencontré le colonel Kadhafi et les représentants du Conseil national de transition (CNT), pour des discussions sur la feuille de route de l'Union africaine et les voies et moyens d'une sortie de crise rapide. Cette visite a été suivie par des rencontres avec les parties libyennes à Addis-Abeba, fin avril et fin mai 2011, pour poursuivre le dialogue engagé – ce matin même, avant de venir ici, nous avons eu une nouvelle réunion avec le CNT –; la tenue d'une session ministérielle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine les 25 et 26 avril derniers, ainsi qu'une session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le 25 mai 2011.

Je me dois d'ajouter que S. E. M. Mohamed Ould Abdel Aziz, Président du Comité ad hoc, est resté en contact continu avec ses homologues, ainsi qu'avec les parties libyennes et les partenaires internationaux. Par ailleurs, le Président Jacob Zuma d'Afrique du Sud a, avec l'accord du Comité ad hoc de haut niveau, effectué une visite en Libye, où il s'est entretenu avec le colonel Kadhafi des voies et moyens d'une sortie rapide de la crise.

La Commission de l'Union africaine a, elle aussi, pris nombre d'initiatives dans le cadre des décisions pertinentes de l'Union africaine, y compris la convocation, le 31 mars 2011, à Addis-Abeba, d'une

réunion d'experts avec l'ONU, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et l'Organisation de la Conférence islamique, pour discuter de l'établissement d'un cessez-le-feu, ainsi que l'exige le paragraphe 1 de la résolution 1973 (2011), et des modalités de sa surveillance; la participation, en qualité d'invité, aux trois différentes réunions du Groupe international de contact sur la Libye; et la poursuite d'un dialogue, qui se veut constructif, avec les partenaires internationaux, tant bilatéraux que multilatéraux.

Le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine a saisi l'occasion du Sommet extraordinaire en mai dernier pour interagir à nouveau avec les parties libyennes. À cette occasion, les représentants du Gouvernement, après avoir réaffirmé leur acceptation inconditionnelle de la feuille de route de l'Union africaine, ont présenté dans le détail le document soumis précédemment sur les mécanismes et moyens de mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine. Pour leur part, les représentants du CNT ont présenté un document intitulé « Cadre général des négociations visant à satisfaire les demandes légitimes du peuple libyen en vue de la mise en place d'un ordre constitutionnel démocratique ».

La tenue de la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à un mois de la réunion ordinaire du Sommet à Malabo, témoigne de la gravité de nos préoccupations quant à l'évolution de la situation en Libye, ainsi que de notre souci majeur de hâter la fin des épreuves endurées par le peuple libyen. En substance, le Sommet extraordinaire a réitéré la conviction de l'Union africaine quant à la nécessité d'une solution politique au conflit actuel et, à cet égard, a fait sienne la feuille de route de l'Union africaine pour le règlement de la crise en Libye et marqué son plein appui au Comité ad hoc de haut niveau; a insisté à nouveau sur la nécessité d'une cessation immédiate de toutes les attaques et exactions contre la population civile, ainsi que d'un cessez-le-feu immédiat, étant entendu, et j'insiste sur ce point, qu'un tel cessez-le-feu devra être lié au processus politique, en particulier la transition inclusive et consensuelle qui doit être mise en place pour réaliser les réformes requises et déboucher sur une élection démocratique pour permettre aux Libyens de choisir librement leurs dirigeants; a souligné, tout en réitérant l'attachement de l'Union africaine aux résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011), l'obligation qui incombe à tous les États Membres de l'Organisation et aux autres acteurs internationaux concernés de se conformer pleinement à la lettre et à l'esprit de ces résolutions. Le Sommet a eu ici à l'esprit le précédent dangereux créé par des interprétations biaisées des résolutions de l'ONU et les conséquences qui en résultent pour la légalité internationale.

Comme les membres du Conseil le savent aussi, le Sommet extraordinaire a marqué la surprise et la déception de l'Afrique face aux tentatives de marginalisation du continent dans la gestion d'un conflit qui le concerne au premier chef, d'autant plus que le rôle du Comité ad hoc de haut niveau est formellement reconnu par le Conseil de sécurité dans le paragraphe 2 de la résolution 1973 (2011) et qu'il s'inscrit dans le contexte général du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies sur le rôle des accords régionaux dans le règlement des différends entre des États Membres et au sein des États Membres. En outre, ainsi que je l'ai souligné plus haut, l'Afrique, en particulier les pays de la région, est le continent qui subit le plus l'impact du conflit en Libye, tant sur le plan de la sécurité qu'en termes socioéconomiques. Nous ne pouvons tout simplement pas rester spectateurs des malheurs qui nous assaillent.

Nous sommes déterminés, aujourd'hui plus que jamais, à poursuivre nos efforts, animés de la même conviction quant à la nécessité d'une solution politique et à la contribution particulière que l'Afrique peut apporter au règlement du conflit qui afflige la Libye. Dans cet esprit, l'Union africaine participera activement à la réunion prévue au Caire ce 18 juin entre les cinq organisations internationales concernées pour faciliter l'élaboration d'un plan d'action conjoint afin de faire avancer la quête de la paix en Libye. En outre, le prochain sommet de l'Union africaine à Malabo sera l'occasion pour la Conférence de l'Union africaine de décider de la marche à suivre à la lumière de l'évolution de la situation et du rapport que lui fera le Comité ad hoc de haut niveau.

Nous sommes ici aujourd'hui pour assurer les membres du Conseil de notre attachement à une solution politique inclusive qui permette aux Libyens de convenir d'une démarche aussi consensuelle que possible pour répondre à leurs aspirations à la démocratie, à l'état de droit et au respect des droits de l'homme, aspirations dont on ne soulignera jamais assez la légitimité et la justesse.

Nous sommes ici pour dire combien il est important qu'un tel processus soit conduit et approprié

par tous les Libyens, qu'ils se fassent mutuellement des concessions dans un dialogue sans conditions préalables, de façon à ce que la démocratisation de leur pays soit le résultat de leur action et du consensus auquel ils seront parvenus. C'est là au demeurant, et l'expérience nous l'a maintes fois appris, la condition de la pérennité de tout acquis démocratique, et l'assurance que les déchirements fratricides entre Libyens n'auront pas de raison de s'inscrire dans la durée.

Nous sommes ici pour plaider en faveur d'une trêve humanitaire immédiate afin de répondre aux besoins pressants des populations affectées, trêve qui devrait être suivie d'un cessez-le-feu lié à un processus politique, en particulier au commencement d'une transition inclusive et consensuelle.

Nous sommes ici pour réaffirmer que le règlement durable de la crise en Libye requiert une contribution significative de l'Afrique et une coordination étroite entre tous les acteurs concernés, et souligner la contribution particulière que le Comité ad hoc pourrait apporter à la recherche d'une solution pacifique au conflit en Libye, de façon conforme aux objectifs des résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011).

Nous sommes ici enfin pour marquer l'engagement solennel de l'Afrique à travailler étroitement avec ses partenaires multilatéraux, au premier chef l'Organisation des Nations Unies et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, dans l'esprit du paragraphe 2 de la résolution 1973 (2011) et dans le respect de la légalité internationale.

Dans notre gestion de la crise libyenne, il est plus que temps d'articuler une solution d'ensemble qui combine judicieusement les priorités de l'heure quant à la nécessaire protection des populations civiles, l'objectif de transformation démocratique d'un pays dont le système politique n'a pas connu les évolutions institutionnelles que l'Afrique a connues en termes de gouvernance depuis le début des années 90, et la promotion durable de la paix et de la sécurité en Libye et dans la région. Cette dynamique de changement dans la gouvernance concerne de toute évidence aujourd'hui la Libye que des réformes politiques projetteront résolument dans l'avenir.

Nous nous devons de travailler d'urgence sur le court terme, sans perdre de vue les exigences du long terme. Nous nous devons de nous attaquer aux priorités que dicte la situation sur le terrain, tout en inscrivant notre action dans le cadre d'une vision qui se projette sur la durée et qui soit fondée sur le souci de trouver des solutions durables parce que recueillant l'adhésion et le consentement de toutes les parties libyennes, sans marginalisation ni exclusion. C'est à cette condition seulement que nous ferons œuvre utile en Libye et que la sollicitude de la communauté internationale envers la Libye se traduira en termes de paix, de sécurité, de réconciliation et de démocratie.

L'Union africaine, dont l'action n'est motivée que par la prise en compte objective des aspirations du peuple libyen, ainsi que des préoccupations légitimes des pays de la région quant à leur sécurité et à leur stabilité à long terme, ne se dérobera pas à ses responsabilités. Elle sera un partenaire loyal et efficace de l'Organisation des Nations Unies et de ce Conseil, en particulier. Elle sera un ami fidèle et attentif du peuple libyen, en toutes circonstances.

L'heure est plus que jamais à l'action, à l'action concertée au service des valeurs partagées sur lesquelles notre partenariat est fondé.

Le Président : Je tiens à remercier S. E. M. le Ministre Hamady de sa déclaration, faite au nom du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 20.